

015	UTBM Service communication	AEF	8 février 2022
		Bourgogne franche-Comté	Crédits CPER

## Bourgogne Franche-Comté : doublement des crédits CPER 2021-2027 pour l'enseignement supérieur et la recherche

Le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a adopté le 26 janvier 2022 le projet de CPER (contrat de plan État-région) 2021-2027 pour un montant de 2,74 milliards d'euros (enseignement supérieur et recherche). Le montant dédié à l'ESR (enseignement supérieur et recherche), de 117 M€, est doublé par rapport au CPER adopté en 2014. "Nous apportons pour l'ESR 10 M€ de plus que prévu initialement", précise Marie-Guite Dufay, présidente de région. Parmi les projets : la création d'un nouveau campus en centre-ville à Dijon (avec Sciences Po, l'Ensa (école nationale supérieure d'art), l'École supérieure de musique...), l'extension de l'UFR santé à Dijon, l'extension de l'ENSMM et de l'ISIFC à Besançon...



Les élus du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, autour de la présidente, Marie-Guite Dufay, réunis en session le 26 janvier. Libre de droits - © Vincent Arbelet

Le CPER 2021-2027, présenté en session plénière le 26 janvier 2022, a été adopté par les élus de la région Bourgogne Franche-Comté. Le conseil régional et l'État vont donc pouvoir le signer. Son montant s'élève à 2,74 milliards d'euros (avec les crédits valorisés comme le PIA qui demanderont une contractualisation par ailleurs). Il est inédit pour la Bourgogne-Franche-Comté. Le contrat de plan 2015-2020 représentait une enveloppe de 2,172 milliards d'euros – avec les crédits valorisés.

"Les montants, d'un CPER à l'autre, ne sont pas comparables, souligne Nicolas Soret, vice-président du conseil régional en charge des finances. Ce n'est pas du tout le même périmètre ni les mêmes thématiques de contractualisation. En particulier, il n'y a pas de volet mobilité dans le CPER 2021-2027, qui représentait pour mémoire 583 M€ sur la période 2014-2020, soit 48 % des crédits contractualisés dans le CPER." "Le volet mobilité nous sera annoncé après les élections présidentielles, précise Marie-Guite Dufay, présidente du conseil régional.

**Des moyens doublés pour l'enseignement supérieur**

Dans le nouveau CPER, l'enseignement supérieur et la recherche voient leurs moyens quasiment doublés, passant de 66,2 M€ au CPER 2014-2020 à 117 M€ au CPER 2021-2027. La recherche, cependant, ne voit ses moyens que légèrement augmentés (lire l'encadré).

"Nous apportons, pour l'enseignement supérieur et la recherche, 10 M€ de plus que prévu initialement", précise par ailleurs Marie-Guite Dufay, interrogée par AEF info le 25 janvier 2022. La part de la région s'élève à 56 M€ et celle de l'État à 45,5 M€. Et dans le cadre de la négociation, les autres collectivités locales (Dijon Métropole, Grand Besançon Métropole, Grand Belfort et Pays de Montbéliard Agglomération) ajouteront leur contribution, qui représente – pour l'ESR – 15,435 M€ supplémentaires faisant l'objet d'une contractualisation avec la région.

Le montant attribué à l'université de Bourgogne reste le même que celui annoncé en décembre dernier, soit 18,7 M€. Vincent Thomas, président de l'UB (Université de Bourgogne), s'en était inquiété, estimant l'université lésée par rapport à l'université de Franche-Comté qui reçoit de son côté 45,2 M€ (lire sur AEF info) (<https://www.aefinfo.fr/depeche/664571>).

**25 opérations financées**

"L'UB a dû renoncer à deux gros projets mais, plutôt que le CPER, nous regardons avec elle du côté des fonds européens, tempère Marie-Guite Dufay. Le Feder (Fonds européen de développement régional) peut apporter les moyens supplémentaires nécessaires pour qu'elle conduise à bien ses projets."

Le campus de Dijon, de plus, reçoit indirectement des moyens via le Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) qui, sur une enveloppe globale de 13,8 M€ dédiée à la rénovation des logements étudiants, en attribue 12 millions pour la rénovation de la Cité Beaune à Dijon.

**Un nouveau campus en centre-ville dijonnais**

L'enveloppe ESR du CPER est dédiée, prioritairement, à l'immobilier – pour renforcer la capacité d'enseignement et de recherche (en particulier dans le domaine de la santé) ; pour la rénovation énergétique des bâtiments ; pour la qualité de vie étudiante (dont le développement du logement social). Au total, 25 opérations sont financées, dans le cadre de ce CPER.